

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 16 avril 2020



Objet : Demande d'accès – Statistiques 2017 à 2019 – Production maricole
N/Réf : 20I002CM

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 7 avril dernier à l'égard de l'obtention des renseignements concernant la production maricole et, plus particulièrement, les statistiques 2017 à 2019 au niveau des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

Dans un premier temps, je tiens à vous informer d'une part, que la production maricole n'est pas admissible au programme Agri-Québec Plus et d'autre part, que les données de l'année de participation 2019 n'ont pas encore été transmises par les participants. Conséquemment, nous ne pouvons vous fournir les renseignements au regard de cette année.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez en annexe un tableau regroupant les informations relatives au programme Agri-Québec en date du 31 mars 2020, et ce, pour les années de participation 2017 et 2018.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de la loi sur l'accès peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadq.qc.ca